



**PRÉFET  
MARITIME  
DE LA MÉDITERRANÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture maritime  
de la Méditerranée  
Division « action de l'Etat en mer »**

Toulon, le 05 OCT. 2020  
N° 501313/PREMAR MED/AEM/NP

Le vice amiral d'escadre Laurent Isnard  
préfet Maritime de la Méditerranée

à

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes

**OBJET** : commune de Cannes - concession d'utilisation du domaine public maritime.  
**RÉFÉRENCES** : a) article R2124-4 du code général de la propriété des personnes publiques ;  
b) bordereau d'envoi n° 2020/356 du 05 août 2020 de la DDTM des Alpes- Maritimes.

Par lettre référencée, vous m'avez consulté sur le renouvellement de concession d'utilisation du domaine public maritime formulée par la commune de Cannes afin d'effectuer des travaux de réhabilitation du ponton de la Darse situé boulevard du Midi-Louise Moreau à Cannes-La-Bocca.

Après examen du dossier, s'agissant de la réhabilitation d'un ouvrage existant, avec une très faible augmentation de l'emprise sur le plan d'eau, j'ai l'honneur de donner un avis favorable conformément à l'article visé en référence pour la poursuite de la procédure.

Pour le préfet Maritime de la Méditerranée et par délégation,  
le commissaire général Thierry Duchesne  
adjoint au préfet Maritime,  
chargé de l'action de l'Etat en mer,

## LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE :

- Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes

COPIES :

- AEM/PADEM/RM
- Archives (dossier n°254 chrono)